**Règlement du concours**

**18**me festival international de court métrage “State aKorti”

Viagrande (Catane) – Août 2025

### AVIS DE CONCOURS

La DiboEventi organise la 18ème édition du festival international du film de court métrage “State aKorti”, ouvert aux réalisateurs de films de toutes nationalités.

La participation au concours est gratuite.

Peuvent participer des oeuvresde style comique –humoristique qui n’ont pas déjà été présentées aux éditions précédentes du festival : court métrage, animation, videoclip, film réalisé avec des téléphones portables, présentation photographique et toutes les réalisations entrant dans la vaste catégorie de l’audio-visuel. Peu importe le format ou la technique de tournage mais la durée maximale est de 10 minutes (la direction du festival se réserve toutefois le droit d’admettre des video de durée légèrement supérieure)

Les oeuvres provenant de l’étranger devron têtre sous-titrées en italien ou en anglais.

### FICHE D’INSCRIPTION ET ENVOI DU MATERIEL

Les oeuvres devrontêtreexpédiées, en même temps que la fiche d’inscription, en joignant la copie d’un document d’identité valide et accompagné du materiel requis (cf. ci-dessous), le **30 Juin 2025** au plus tard (le cachet de la poste faisantfoi) à l’adresse suivante :

**State aKorti**

**C/O Studio Associato Di Bella**

**Via Teatro Greco n° 76**

**95124 CATANIA (Italie)**

ou

**info@stateakorti.it**

L’envoi des fiches d’inscription, dûmentremplies (si possible dactylographiées) et signées, implique l’acceptation intégrale du present réglement. Ellescontiennent en particulier :

* Le consentement au traitement des donnéespersonnelles
* Le quitus pour l’utilisation du court métrage ainsique pour l’utilisation des musiques originales et non originals presents dans le court métrage
* L’auto-certification garantissant, de la part de l’auteur, la possession des droits de synchronisation des musiques non originales presente dans le film (si la colonne sonore n’est pas originale)
* En cas de réalisation d’un court métrage par un mineur, est en outre nécessaire l’autorisation signée d’un desparents.

On apprécieraégalement l’envoi, de la part de l’auteur, d’un curriculum artistique et d’images digitales (format .jpg) à l’adresse [info@stateakorti.it](mailto:info@stateakorti.it) qui pour rontensuiteêtreinseréessur le site web dufestival [www.stateakorti.it](http://www.stateakorti.it)

Les fraisd’expéditionsont à charge des participants.

Le format requis pour la sélectionest le **DVD**, en copie de très bonne qualité, sur la confection plastiqueduqueldevrontêtreclairementindiqués : le titre de l’oeuvre, le format original, la durée, l’année de réalisation, le prénom et le nom de l’auteur, son adresse, son mail et uneéventuelle inscription à la SESAM outoutesociété de droitsd’auteur.oubienvouspouvezspécifier un **link** qui mène à la vidéocomplète

Les copies DVD du court métrage parvenus au comité de sélection ne seront pas restituées et ferontpartie des archives du festival. Les oeuvres pourront être projetées au cours de soirées sans objectif lucratif, afin de promouvoir le court métrage et l’activité des organisateurs.

Les participants peuventprésenter plus d’une oeuvre.

## SÉLECTION

Toutes les oeuvres parvenuesserontsélectionnées par un comitéformé des organisateurs, d’experts du secteur et d’opérateursculturels.

Les oeuvres sélectionnéesserontadmises pour la projection officielle et évaluées par un jury de qualité – dont la composition sera renduepubliquesur les sites internet de la manifestation – qui accordera les prix indiqués ci-dessous.

Les jugements du comité de sélection et du jury sont sans appel. Aucune requête de la part des auteurs concourants afin de connaître les évaluations exprimées par le comité de sélection ou par le jury ne sera donc reçue.

Les auteurs sélectionnés pour la projection officielleserontcontactés par les organisateurs qui communiqueront la date et l’heure de la projection de leur oeuvre.

Chaque auteur declare êtretitulaire des droitsd’utilisation de l’oeuvre et de toutessescomposantes. Il assure que les contenus de celle-ci sont sous saresponsabilité et ne violent pas les lois et réglementations en vigueurou les droits de tiers, en particulierdroitd’auteur, droit à l’image, signesdistinctifs. Il assure et déclare, en outre, que l’oeuvre ne présentepas de contenus à caractèrediffamatoire. En tout cas, l’auteurdéchargel’organisation de toutes les pertes, dommages, responsabilités, coûts, charges et dépenses de n’importequelle nature, qui devraientêtresoutenues à cause du contenu de l’oeuvre et de sa projection publique.

## PERIODE DE DEROULEMENT

La 18ème édition du festival se déroulera en mois d’août à Viagrande (Catane). Les dates et les horairesseront communiqués avec la précision et l’anticipation voulue sur le site web du festival et par moyen de presse.

### BARREAU COMPETENT

Pour toutecontroverse, le barreau de Cataneestcompétent.

### POUR INFORMATIONS

* Site du festival [www.stateakorti.it](http://www.stateakorti.it),
* Comitéorganisateur:Dibo Eventi – référent Avv. Riccardo Di Bella, port. +39 348 6501309